

N°1215 - FEV 2020

PROGRAMME DES FESTIVITES CARNAVALESQUES 2020

DOURBES : Sam 22/02: 13h cortège en fanfare (départ salle Dothorpa - récolte des œufs et du lard) 18h soupe (salle Dothorpa) 19h15 départ pour le petit feu (salle Dothorpa) 19h30 allumage (Placette devant l'église) 20h omelette et bal masqué (salle Dothorpa)

LE MESNIL : Sam 22/02 - 20h bal masqué

MAZEE: Lun 24/02 - 17h à 18h30 cortège enfants + petit feu 19h30 sortie des maqués dans le village. Mar 25/02 8h à 13h plaquage. Sam 07/03 - 13h cortège en fanfare (départ douane, rue de Najauge) 19h grand feu (terrain rue André Renard) 20h omelette (salle Arthur Masson) 21h bal masqué (salle Arthur Masson)

NISMES: Dim 16/02 13h30 soumonces (départ Vieille Forge) 13h40 à 14h10 Mini Market 14h20 à 14h50 Rive Gauche, rue Bassidaine, rue Vieille Eglise 15h20 à 15h50 Vieux Nismes 15h à 16h30 Place Châtillon 16h45 à 17h15 Baty, Pierre-Bosseu, Sainte-Anne, rue Grande 17h45 à 18h15 Route 66 18h25 Vieille Forge. Mar 25/02 4h Bossage des gilles (place Châtillon) 7h30 cortège (départ salle Châtillon) 08h Vieille Forge 09h10 Bonne Auberge 09h40 Vieux Nismes 10h10 Rive Gauche 10h40 Route 66 11h10 remise des médailles (Château communal) 12h Vieille Forge 14h cortège (départ Vieille Forge), rue Ainseveau 14h30 Maison de repos, 15h15 rondeau rond point Bassidaine 16h15 : Rondeau final avec les enfants (place Châtillon) 17h cacao pour les enfants (Rive Gauche) 18h à 19h15 souper des gilles (Vieille Forge), rue Vieille Eglise, Rive Gauche, pont, Route 66, rue Grande, Pont Fichet, Place Châtillon 20h30 brûlage du Gille (place Châtillon) 22h brûlage des bosses 23h soirée de clôture (salle Châtillon). **Pas de grand feu cette année.**

OIGNIES: Sam 15/02 18h souper (école communale) 21h grand feu (terrain de football) 22h soirée dansante (école communale)

OLLOY: Dim 16/02 15h soumonces (départ Quat'Voyes). Ven 21/02 13h30 cortège des enfants en fanfare (départ place de l'Eglise) 15h30 mise à feu du petit Chebette (aux Quat'Voyes) 16h goûter pour les enfants (salle Patria) Sam 22/02 21h bal masqué (salle Patria) - Inscription des masqués avant 23h - remise de prix vers 1h. Dim 23/02 15h30 cortège en fanfare, sortie de Chebette (départ Autre Côté de l'Eau). Lundi 24/02 16h à 20h bal masqué pour les enfants (salle Patria). Mar 25/02 10h barbouillage 13h D'Jean Pansau 16h cortège en fanfare, ultime sortie de Chebette (départ Quat'Voyes) 18h omelette (salle Patria) 20h30 retraite aux flambeaux et feu d'artifice (aux Quat'Voyes) 21h mise à feu et noyade de Chebette (aux Quat'Voyes) et soirée de clôture (salle Patria)

TREIGNES: Mar 25/02 9h ramassage des œufs et du lard 14h petit cortège en fanfare (départ gare), rue du Ternia, Basse aux Raines, rue de Bruyère, rue Eugène Defraire 17h jugement et noyade du « petit mardi-gras » (au Trou Maillard) 17h30 mise à feu du « petit mardi-gras » (cour du château ferme) 18h omelette (salle Union Fraternelle) 20h bal des petits masqués et remise de prix Sam 29/02 21h bal masqué (salle Union Fraternelle) remise de prix après minuit Dim 01/03 11h apéritif au bûcher (terrain de football) 14h cortège en fanfare (départ de la Gare) 17h30 jugement de « Sieur Mardi-Gras » (parvis de l'Eglise) 18h noyade de « Sieur Mardi-Gras » (pont Basse aux Raines) 19h mise à feu de « Sieur Mardi-Gras » (terrain de football)

VIERVES: Sam 08/02 19h soirée crêpes . Dim 09/02 sortie batteries. Sam 15/02 20h bal masqué (salle Echos du Viroin). Dim 16/02 15h à 20h soumonces en fanfare. Jeu 20/02 16h à 18h30 cortège des enfants en fanfare suivi du rondeau et de la mise à feu du petit bonhomme (devant le Petit Mesnil) et goûter pour les enfants. Dim 23/02 15h à 20h cortège en fanfare, sortie de Johan Simon - Place Albert 1er. Lun 24/02 Sortie des rimeurs. Mar 25/02 8h à 13h : Réclamation du pot dans le village et ses entrées, sortie des « D'Jean D'jène » et des « Relocteurs » 16h cortège en fanfare (départ Place Albert 1er) et jugement 20h mise à feu de Johan Simon (place Albert 1er, Château) suivie de l'omelette (salle Les Echos du Viroin)



Retrouvez les dates de chasses et de battues sur

www.viroinval.be

BUDGET PARTICIPATIF

Le Collège communal a souhaité mettre la participation citoyenne en avant durant cette législature. Afin de permettre à tous de s'impliquer dans la vie associative, un budget participatif, d'un montant de 100.000 € sur 4 ans, sera consacré à la réalisation de projets entièrement portés et concrétisés par les citoyens.

Sont concernés en 2020 les villages de Oignies, Olloy, Treignes et Vierves.

Pour être retenu, votre projet devra :

- Respecter scrupuleusement le règlement du budget participatif, tel qu'approuvé par le Conseil communal en séance le 18 décembre 2019
- Respecter scrupuleusement tous les prescrits légaux en Belgique
- Respecter scrupuleusement les règles d'engagement d'un crédit du budget extraordinaire (investissement)
- Relever des compétences communales
- Rencontrer l'intérêt général
- Concerner le territoire de la Commune de Viroinval
- Être suffisamment précis pour faire l'objet d'une étude de faisabilité et être estimé juridiquement, techniquement et financièrement
- Être cohérent et compatible avec les réalisations en cours sur le territoire communal
- Avoir une valeur inférieure ou égale à l'enveloppe totale attribuée par village

Pour être retenu, votre projet ne devra PAS

- Être une simple suggestion ou une idée
- Générer des bénéfices pour le porteur de projet
- Comporter ou engendrer des éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire
- Générer des frais de fonctionnement nouveaux pour l'Administration communale

Le formulaire de participation ainsi que le règlement sont disponibles sur le site internet de la Commune www.viroinval.be ou sur simple demande au 060/31.00.42

Informations: Madame Singrid PHILIPPE - Directrice générale
060/31.00.20 - singrid.philippe@viroinval.be

LOCATION EN GRÉ À GRÉ AVEC PUBLICITÉ DES TERRITOIRES DE CHASSE DE « NISMES-DOURBES, MONTAGNE AUX BUIS »

Bail d'une durée de 9 ans, du 1er avril 2020 au 31 mars 2029 (résiliable après 3 ou 6 ans), pour une superficie de 140,1243 Ha.

Un prix minimum de 45,50 € / ha Hors clôtures et hors précompte mobilier est demandé.

L'offre, accompagnée des pièces reprises à l'article 7 du cahier des charges, est à déposer entre les mains du Bourgmestre, Monsieur Baudouin SCHELLEN ou de la Directrice générale, Madame Singrid PHILIPPE, pour le 26 février 2020 à 11 heures à l'Administration communale, Parc Communal, 1, à 5670 Nismes.

Le cahier des charges peut être obtenu sur simple demande à Monsieur Laurent DELTOUR +32 (0) 60 31 00 26 - laurent.deltour@viroinval.be ou consulté sur www.viroinval.be